

Rapport d'évaluation

Plan d'action
CDC BIODIVERSITE



Juin 2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CDC BIODIVERSITE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

CDC BIODIVERSITE			
Date d'adhésion au programme	01/10/2020	Date d'engagement dans le programme	15/01/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	17/10/2023
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	15/01/2021-17/10/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Juin 2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours des relecteurs	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	CDC Biodiversité est une entreprise privée, filiale de la Caisse des Dépôts dont le siège est situé à Paris.
Secteurs d'activité	CDC Biodiversité réalise des actions en faveur de la biodiversité et sa gestion de long terme. Elle intervient pour le compte de maître d'ouvrage, collectivité et entreprise, qui lui délègue le pilotage de leurs actions, volontaires ou réglementaires (compensation), de restauration et de gestion d'espaces naturels. L'activité de CDC Biodiversité consiste à (i) réduire les impacts sur la biodiversité et (ii) régénérer le capital biodiversité. Ces actions s'articulent donc autour de 3 grands types de métiers : Investisseur, opérateur et recherche/Ingénierie/Formation ; et 4 champs d'intervention : la compensation écologique, la biodiversité en ville, l'action volontaire des entreprises et les services fournis par la biodiversité.
Chiffre d'affaires	9 millions d'euros (2022)
Nombre d'employés	37.7 (effectif moyen annuel 2019)
Site web de l'entreprise	https://www.cdc-biodiversite.fr

I.1 Engagements préexistants

Le cœur de métier de l'entreprise est de préserver la biodiversité en développant des leviers économiques. Reconnue par la stratégie nationale pour la biodiversité en 2013 grâce à ses actions de développement de solutions opérationnelles pour la mise en œuvre de la démarche éviter réduire-compenser (ERC), l'entreprise œuvre pour étendre et améliorer les écosystèmes via des mesures de compensation, alignées sur les objectifs des maîtres d'ouvrage.

La Mission Économie de la Biodiversité (MEB), recherche des solutions innovantes pour concilier préservation de la biodiversité et besoins économiques. La MEB partage ses travaux autour de trois thèmes principaux (outils économiques au service de la biodiversité ; biodiversité et économie des territoires ; biodiversité et entreprises), dont le Global Biodiversity Score, une méthodologie lancée en 2020 pour mesurer l'empreinte biodiversité.

Depuis fin 2019, la MEB a mis en place un comité d'orientation rassemblant la Banque des Territoires, l'Office français de la biodiversité (OFB), le Commissariat général au développement durable (CGDD), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), l'Agence française de développement (AFD), l'Ifremer, l'Ademe, le Cerema, ORÉE, l'Institut CDC pour la Recherche et un représentant du comité scientifique de la MEB.

CDC Biodiversité se distingue par des actions concrètes, telles que le déploiement du Programme Nature 2050, aligné sur les recommandations de la COP 21. Ce programme met en œuvre des actions basées sur la nature, quantifiables, visant à adapter les territoires au changement climatique et restaurer leur biodiversité.

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action concerne toutes les entités de CDC Biodiversité ainsi que des actions au milieu de la chaîne de valeur (in situ).		
Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	12	Nombre d'actions complémentaires	6

Actions cœur de métier	1	Poursuivre notre accompagnement d'acteurs économiques dans une politique Eviter-Réduire-Compenser ambitieuse
	2	D'ici 2024, contribuer directement ou indirectement à la mesure d'empreinte de 10 entreprises par an
	3	D'ici 2024, développer deux Projets Territoriaux de Biodiversité supplémentaires.
	4	Réaliser un bilan carbone d'ici fin 2023
	5	D'ici 2024, avoir soutenu au moins 12 nouveaux projets d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité grâce aux solutions fondées sur la nature via le programme Nature 2050
	6	Renforcement des actions de prévention exigées auprès des prestataires
	7	Optimiser la réduction/poursuivre l'optimisation des consommations intermédiaires
	8	D'ici 2024, doubler le nombre de Contrats de Performance Biodiversité
	9	D'ici 2024, réaliser 4 publications annuelles BIODIV'2050 ou Cahier de BIODIV'2050 de la Mission Economie de la Biodiversité
	10	D'ici 2025, adopter un statut d'entreprise à mission
	11	Contribuer au développement et à l'application d'une politique Zéro Artificialisation Nette
	12	Devenir neutre en émission de carbone dès 2030

Observations

L'action 10 « adopter un statut d'entreprise à mission » est intéressante pour la gouvernance de l'entreprise, mais ne nous semble pas être une action cœur de métier

Actions complémentaires	1	D'ici 2024, assurer des temps de partage d'expériences entre les collaborateurs dans un esprit de développement des capacités et de formation interne avec les Cafés de la Biodiversité sous un format bimensuel
	2	D'ici 2024, ouvrir un mécénat de compétences pour le fonds de dotation Nature 2050
	3	D'ici 2024, proposer une formation spécifique "Biodiversité" dans le cadre de l'accompagnement des viviers RH aujourd'hui en place au sein du groupe Caisse des Dépôts
	4	D'ici 2024, installer un compost au sein des locaux parisiens
	5	D'ici 2024, engager une démarche de récupération du marc de café
	6	D'ici 2024, engager une réflexion sur l'approvisionnement alimentaire des collaborateurs de CDC Biodiversité et la recherche d'AMAP ou de solutions qui permettraient de consommer local, de saison et de soutenir l'agriculture biologique

Observations

Avec l'action complémentaire n°3, CDC Biodiversité souhaite faire intégrer un module dédié à la biodiversité au parcours Vivier RH du Groupe Caisse des Dépôts. Le Parcours Vivier RH est un dispositif de formation et d'accompagnement des salariés à potentiel et futurs dirigeants du Groupe Caisse des dépôts.

Cette action semble pouvoir être reclassée dans les actions cœur de métier. En effet, ces formations opérationnelles ont un lien direct avec les actions de protection de biodiversité de la CDC Biodiversité. C'est une action qui fait partie du métier de CDC et c'est même une de celle qui peut, par son influence, avoir le plus d'impact sur la biodiversité (indirectement).

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations sont systématiquement fournies par l'entreprise.

Point d'amélioration :

Transcrire lisiblement les évolutions d'intitulés et d'ordre des actions dans les documents pour faciliter leur suivi.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, atteint les résultats suivants :

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie II de ce présent rapport.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

CDC Biodiversité est une entreprise privée (PME), filiale de la Caisse des Dépôts. Elle réalise des actions en faveur de la biodiversité et sa gestion sur le long terme. Ses pressions sur la biodiversité relèvent de celles habituelles pour une activité de service : changement d'usages des terres (locaux), changement climatique (émission de CO2), exploitation de ressources naturelles (équipements, fournitures,...), ... Le cœur de métier de l'entreprise est de préserver la biodiversité en développant des leviers économiques et constitue en soi une contribution positive à la biodiversité.

CDC Biodiversité propose un plan d'action sur 4 ans structuré autour de :

- 19 actions cœur de métier qui visent à réduire les pressions et augmenter les contributions positives ;
- 6 actions complémentaires qui visent à sensibiliser les collaborateurs à la biodiversité et à favoriser de bonnes pratiques.

La notation des critères est justifié par :

- Des enjeux majeurs bien identifiés et un périmètre d'action adéquat ;
- Des actions spécifiques à la biodiversité qui peuvent avoir des impacts positifs et qui répondent à plusieurs pressions de l'entreprise ;
- Une majorité d'action cœur de métier dispose d'objectifs chiffrés et des indicateurs d'avancement ; intégré dans un processus d'évaluation exemplaire
- Une mobilisation des parties prenantes internes et d'un grand nombre de parties prenantes externes expertes ;
- La volonté et l'objectif de mobiliser la Caisse des Dépôts dans son ensemble pour la protection de la biodiversité.

Principaux points d'amélioration :

- Traduire le mode de suivi et de gestion par le déploiement de procédures avec un caractère contraignant ;
- Définir systématiquement des objectifs chiffrés et des indicateurs pour toutes les actions et l'assortir d'un suivi complet régulier ;
- Compléter la mobilisation des parties prenantes externes pertinentes pour construire le plan d'action ;
- Mettre en place davantage d'actions ayant un impact direct positif sur la biodiversité ;
- Renforcer les contributions positives par des objectifs plus ambitieux.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Définir des objectifs chiffrés pour toutes les actions

III.1.2 Complément au plan d'action

- Renforcer les contributions positives en adoptant des objectifs plus ambitieux, notamment par l'exemplarité des démarches ERC et le déploiement du GBS.
- Clarifier et définir des objectifs qui dépassent fortement les exigences réglementaires.
- Capitaliser sur la forte expertise écologique, foncière et financière des démarches ERC afin de former des acteurs et diffuser des savoirs, en s'inspirant de l'action complémentaire n°3, reconsidérée cœur de métier.
- Mettre en place les moyens à la hauteur de l'ambition de former l'ensemble de la Caisse des Dépôts.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Le plan d'actions du départ a fait l'objet de nombreuses adaptations et n'a pas été mis en œuvre tel que prévu initialement. Il est recommandé de :

- Veiller à ce que le nouveau plan corresponde aux capacités de la CDC Biodiversité et puisse être déployé tel que prévu. Notamment si possible augmenter les moyens pour que l'ambition de CDC Biodiversité soit à la hauteur des enjeux qu'elle défend et de sa mission en France.
- Si ce n'est pas déjà fait, associer en plus des parties externes plutôt expertes, les utilisateurs comme les clients, les collectivités, les prestataires...

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Dans le cadre du plan d'action, le jury souligne l'importance de pouvoir distinguer la partie réglementaire relative à la séquence ERC et la partie additionnelle que propose l'entreprise à ses clients.

Concernant l'action portant sur la mesure d'empreinte des entreprises accompagnées, le jury recommande à l'entreprise d'intégrer à leur offre de service l'aide au passage à l'action de l'entreprise.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury appelle à bien intégrer la distinction réglementaire/volontaire sur la compensation.

L'attribution du niveau confirmé et le cœur de métier de l'entreprise font qu'une démarche d'exemplarité de l'entreprise est attendue.